

MISCELLANÉES AMÉRICAINES ET RÉCRÉATIVES, FRANÇAISES ET INDÉSIRABLES

JEAN-YVES NAU
jeanyves.nau@gmail.com

Aux Etats-Unis, voici le temps venu du «cannabusiness»

Quelles sont les grandes évolutions géopolitiques actuelles en matière de consommation de cannabis? L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) vient, sur ce thème, de publier une note éclairante et documentée.¹ Centrée sur les Etats-Unis, cette publication témoigne pleinement de l'évolution, dans ce pays, des esprits et des lois, des mœurs et des pratiques vis-à-vis de cette consommation. Outre-Atlantique, le cannabis reste interdit au niveau fédéral – toutefois, huit Etats américains sur cinquante (Colorado, Etat de Washington, Oregon, Alaska, Californie, Maine, Massachusetts, Nevada) en ont, depuis 2012, légalisé la culture, la vente, la détention et la consommation à des fins récréatives – du moins pour les citoyens âgés de plus de 21 ans. Ces changements récents dans le statut légal du cannabis «récréatif» interviennent alors que vingt-neuf Etats américains en autorisent déjà l'usage «thérapeutique». «Au total, aujourd'hui, moins d'un Etat américain sur quatre applique la politique de prohibition du cannabis telle qu'elle est formulée par la loi fédérale américaine» précise l'OFDT. Ainsi donc, dans le troisième pays le plus peuplé du monde, un habitant sur cinq va expérimenter un régime légal autorisant l'achat et la consommation de cannabis à titre récréatif pour les adultes (soit 65 millions de citoyens). Et le tout au terme d'une succession de processus démocratiques: les premières initiatives de légalisation ont été approuvées par référendum

en 2012 dans le Colorado et l'Etat de Washington, puis en 2014 dans l'Oregon, l'Alaska et à Washington DC. Puis, parallèlement à l'élection présidentielle du 8 novembre 2016, quatre nouveaux Etats (Californie, Maine, Massachusetts, Nevada) ont franchi le pas. La note de l'OFDT souligne que la légalisation en Californie (première force démographique de l'Union et sixième puissance économique mondiale) témoigne de l'ampleur de cette tendance. Ainsi, en moins de cinq ans le paysage américain s'est modifié de manière considérable. Comment comprendre? Pour l'OFDT, trois éléments de contexte peuvent être avancés pour expliquer ce bouleversement. Il y a d'abord eu, en 2008, l'élection de Barack Obama à la présidence des Etats-Unis. Elle a marqué une inflexion dans la politique: si la vente et la possession de cannabis restent interdites au niveau fédéral, y compris à des fins médicales, l'administration Obama a fait évoluer la position américaine par une circulaire d'application adressée aux procureurs en 2009 les incitant à mettre fin à la répression contre les dispensaires distribuant du cannabis à titre thérapeutique. Et ce signal d'ouverture a été conforté par «l'absence de représailles fédérales» à l'égard des premiers Etats qui ont légalisé en 2012. Il y a ensuite le contexte de débats internationaux sur le coût et l'efficacité des politiques de lutte contre l'usage de drogues. Il faut aussi ce n'est peut-être pas l'élément le moins important, tenir compte du contexte de déficit économique et de crise des finances publiques qui a permis aux partisans de la légalisation de justifier leurs propositions de réforme par l'argument des recettes fiscales. «Avec des revenus fiscaux évalués à 207 millions de dollars

après deux années d'application dans l'Etat du Colorado, l'enjeu autour de la légalisation du cannabis semble avoir changé de nature, note l'OFDT. Il s'agit désormais d'un enjeu financier et industriel plus que d'un enjeu politique et diplomatique. Avec l'adoption du principe de la légalisation du cannabis en Californie en 2016, la question a changé d'échelle: les perspectives d'essor du «cannabusiness» seront, en effet, intéressantes à surveiller dans une économie cinquante fois plus importante que celle du Colorado.» Où l'on voit, une nouvelle fois, l'appétence du fisc pour le marché des substances modifiant les états de conscience. L'ensemble de ces évolutions s'inscrivent dans un contexte politique changeant au niveau fédéral depuis l'élection de Donald Trump annonciatrice, on le sait, de retournements imprévus sinon incohérents. Il reste à savoir quelles pourront être les conséquences de l'essor du «cannabusiness» sur l'action des militants de la légalisation du cannabis qui, souvent, sont engagés dans d'autres luttes du Parti démocrate comme la défense du mariage homosexuel, l'abolition de la peine de mort, le contrôle de la vente d'armes ou la reconnaissance des personnes transgenres.

«Evénement sanitaire indésirable»: le nouveau portail français

Le gouvernement français vient d'innover: depuis peu chaque citoyen (usager ou professionnel) peut, en un clic et à tout moment, signaler un «événement sanitaire indésirable». Il lui suffit d'en informer un site gouvernemental spécialisé, un «portail automatique»² dont la création vient d'être annoncée par Marisol Touraine, ministre française de la Santé.

Cette innovation résulte de la récente «loi de modernisation du système de santé». Elle «permet aux professionnels et aux usagers de signaler en quelques clics aux autorités sanitaires tout événement indésirable ou tout effet inhabituel ayant un impact négatif sur la santé». Il s'agit ici de renforcer la vigilance en matière de sécurité sanitaire et simplifier les démarches de signalement au terme d'un travail mené «en étroite collaboration avec les usagers du système de soin, les professionnels de santé et les autorités sanitaires». C'est aussi une forme de rationalisation des déclarations. Ainsi, selon «l'événement indésirable» ou la «situation identifiée», le professionnel de santé ou l'utilisateur: déclare directement en ligne; est guidé vers des systèmes de télé-déclaration existants, comme par exemple le portail «vigie-radiothérapie» de l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. La ministre française de la Santé a rappelé, lors de son lancement, le fondement philosophique de ce portail informatique automatique. «L'exigence de transparence est une condition essentielle pour que chaque Français ait confiance dans notre système de santé» a-t-elle affirmé.

1 «Actualité de la régulation du cannabis aux Etats-Unis» Note 2017-02, OFDT, 16 p., mars 2017.

2 <http://social-sante.gouv.fr/grands-dossiers/signalement-sante-gouv-fr>